

Conseil départemental des Jeunes

2021-2023

Guide de l'élu du
conseil départemental
jeune et citoyen

À nous, collégiens citoyens,
de construire l'avenir de notre territoire !



Le Conseil départemental jeune et citoyen

Le Conseil départemental Jeune et Citoyen (CDJC) est un lieu de réflexion, de discussion, de découverte et d'apprentissage de la **citoyenneté** et de la démocratie locale. Grâce à cette expérience, les collégiens s'initient au travail collectif et à la vie publique. A l'issue de leur mandat, les jeunes élus proposent un projet afin d'améliorer la vie quotidienne des collégiens du département de la Nièvre.

Les Conseillers départementaux jeunes **représentent** tous les collèges publics de la Nièvre. C'est l'occasion pour eux d'être les ambassadeurs de leur établissement le temps d'un mandat de deux ans renouvelable et d'exercer leurs **droits et leurs devoirs de citoyens** en devenant par la réalisation d'**actions concrètes**.

On parle de quoi ?

Lors de la **première session plénière** qui se tiendra en **novembre 2021**, les jeunes conseillers seront amenés à choisir les thématiques qu'ils souhaiteraient traiter dans les **commissions** afin de mettre en œuvre un projet qu'ils feront aboutir dans la deuxième année de mandature.



Comment ça se passe ?

POUR L'ANNÉE 2021 • 2023



3 COMMISSIONS/AN

- ▶ Mercredi 8 décembre 2021
pour le secteur de Nevers
- ▶ Mercredi 15 décembre 2021
pour les autres secteurs
- ▶ Mercredi 2 mars 2022
pour le secteur de Nevers
- ▶ Mercredi 9 mars 2022
pour les autres secteurs
- ▶ Mercredi 6 avril 2022
pour le secteur de Nevers
- ▶ Mercredi 13 avril 2022
pour les autres secteurs
- ▶ Mercredi 7 décembre 2022
pour le secteur de Nevers
- ▶ Mercredi 14 décembre 2022
pour les autres secteurs

- proposer des idées
- élaborer des projets
- vote
- validation des projets

SESSIONS PLÉNIÈRES

- ▶ Mardi 16 novembre 2021
salle François Mitterrand
 - ▶ Jeudi 19 mai 2022
salle François Mitterrand
 - ▶ Mardi 9 novembre 2022
François Mitterrand
- voter les projets
 - valider les projets

À CHAQUE FOIS

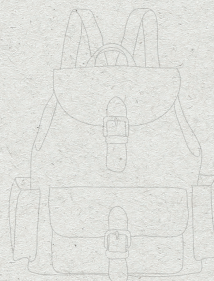
- Les séances seront animées par un membre du Conseil départemental
- Des comptes-rendus devront être portés par un porte-parole désigné
- Des moyens techniques et financiers vous permettront de mener à bien vos projets
- Des Élu(e)s du Conseil départemental seront présents à vos côtés



C'est pour qui ?

Le Conseil départemental Jeune et Citoyen c'est :

- 30 collèges publics
- 60 collégiens en classe de 5^e et 4^e
- 2 titulaires (un garçon et une fille) par collège



Avec qui ?

- Des référents du collège
- Des référents du Conseil départemental de la Nièvre

Déplacements, repas ?

Pas de panique ! Le Conseil départemental a tout prévu :

- Des services seront mis en place pour te véhiculer sur les lieux où se déroulent les commissions et les sessions plénières
- Les repas seront assurés par le Conseil départemental pour les sessions en plénière et pour les commissions

Ma candidature ?

Les élections :

- se font dans **tous les collèges publics** du département
- auront lieu **fin septembre 2021**
- se font en **binôme**
- s'organise dans l'établissement à l'aide d'un référent désigné

Les **résultats des élections** seront affichés dans les établissements scolaires.



Quels sont mes engagements ?

Les jeunes conseillers sont élus **pour deux années**, de septembre 2021 à juin 2023.

Vous serez les représentant(e)s des collégiens nivernais en :

- rencontrant les élu(e)s et toutes **personnes ressources** pouvant contribuer à vos réflexions pour la construction et la réalisation des projets,
- gérant un budget de fonctionnement de **2 000 euros** par commission en lien avec la Direction Éducation Jeunesse. Les jeunes élus pourront en lien avec les référents des établissements scolaires demander des financements complémentaires par la recherche de fonds extérieurs au Conseil départemental. Pour cela, un agent du service jeunesse du Conseil départemental pourra vous accompagner dans le montage de vos dossiers.
- participant aux commissions et sessions plénières,
- prenant des **décisions**,
- proposant **des projets aux Élus**,
- rendant compte de votre travail auprès des jeunes nivernais.

Votre mission :

- aborder l'ensemble des points qui concernent **la vie du département**,
- vous ouvrir sur les **préoccupations** de l'ensemble des collégiens du Département de la Nièvre,
- **respecter** les autres, leurs différences, leurs idées et leur temps de parole,
- respecter aussi les lieux et le matériel mis à disposition,
- **défendre vos idées** dans le respect de la tolérance,
- donner votre point de vue en **argumentant et en étant constructif**,
- **participer** à la prise de décision et respecter la décision collective votée en session plénière,
- **être ponctuel** et/ ou prévenir en cas d'absence,
- participer aux 4 séances plénières et aux 6 réunions des commissions pour les 2 années de mandature.



Et après mon mandat ?

Les services du Conseil départemental pourront ainsi mettre en œuvre votre production et la présenter en juin 2023 sur un lieu du département (Baye, les Settons ou la ferme du Marault) avec remise d'un diplôme d'honneur, accompagné d'une médaille du conseiller jeune pour chacun !

Pourquoi être élu(e) du Conseil départemental Jeunes et Citoyen ?

C'est l'opportunité pour TOI de :

1. découvrir les personnes et les institutions qui **œuvrent tous les jours** au service du département
2. vivre une **expérience enrichissante** et originale pour qui souhaite agir pour son département
3. découvrir l'engagement citoyen qui pourra se traduire par des prises de **responsabilité plus importantes**
4. mener des projets pertinents, **originaux et riches en découvertes.**

